

ARRÊTE n° 2024- 810

Le Maire de MULHOUSE

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrêté

Monsieur Annouar SASSI
Conseiller Municipal de Mulhouse

est délégué dans les fonctions d'officier d'état civil pour procéder à la célébration des mariages de :

Monsieur Ishaq BELKAHLA et Madame Hajar MAHFOUF
Le 21 juin 2024 à 15h20

Monsieur Martin Henri Antoine MUZET et de Madame Olivia Nathalie DELNEF
Le 19 juillet 2024 à 15h00

Fait à Mulhouse le 25 avril 2024

Le Maire



Michèle LUTZ

Destinataires

- Bureau des mariages (2)
- M. le Conseiller Municipal
- M. le Procureur de la République de Mulhouse
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Copie à :

- 322 (Ressources Humaines)
- 3513 (Affaires Juridiques)
- 3614 (Affichage)
- 3412 Recueil des actes Administratifs